Jean Gaspard Mévolhon

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1765 Sorti :

Né à Sisteron (Basses Alpes) , le 1748

Mort a , le

NOTES
BIO-BIBLIOGRAPHIQUES

G. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Mersehon

Jean Gaspard.

Voir Lettres Tajon où il est question d'un article de la *Feuille eccles* (Janvier 1780) contre lui.

La lettre du 23 aout 1783 est adressé à M. l'abbé Mersehon à la communauté de S. Roch.

Mersehon en effet n'est plus sur la liste de 1785.

l'abbé **Mevolhon** (Jean Gaspard) Prêtre, de l'oratoire.
né à Sisteron le 11 août 1748,
mort dans cette ville le 23 Décembre 1827.

Admis jeune dans la congrégation de l'Oratoire, ses supérieurs ne tardèrent pas à le distinguer ; ils l'appelèrent à Paris, où il devint bibliothécaire de la maison de St Magloire.

Son mérite l'ayant fait connaître à la cour, il fut choisi pour présider à l'éducation du comte de Lusace (A); fonction dont il s'acquitta avec le plus grand succès. Enchantée de l'élève, la reine Marie-Antoinette voulut voir l'instituteur. La fortune semblait tendre la main à M. l'abbé Mevolhon et lui annoncer qu'il allait recueillir le fruit de ses soins, lorsqu'un évènement imprévu vint renverser ses espérances. Le comte de Lusace était au moment de terminer ses études; à-peine recevait-il les dernières leçons de son habile maître, lorsqu'une courte maladie l'enleva (1783).

Mr l'abbé Mevolhon dirigea aussi l'éducation des abbés de Saint-Farre et de Saint-Albin, fils naturels reconnus, mais non légitimés du duc d'Orléans, père de Philippe-Egalité; leur mère était une fille de l'Opéra, depuis Madame de Villemomble. Nous possédons la correspondance de ces deux aimables jeunes-gens avec leur instituteur ; elle respire la plus affectueuse reconnaissance.

Attaché pendant quelque temps à la paroisse de St Roch, M. l'abbé Mevolhon fut chargé d'y faire des conférences. Son vaste savoir et une grande facilité d'élocution attirèrent sur lui l'attention.

C'est là que Mgneur de Chalabre, dernier évêque de St Omer, l'ayant connu, le décida à quitter Paris et à le suivre dans son diocèse, où il le pourvut d'un canonicat.

(A) Ce jeune prince se destinait à l'état ecclésiastique ; il était fils de François-Xavier-Auguste de Saxe, appelé le prince Xavier, frère de Madame la Dauphine, mère de Louis XVI.

COLLECTION DU P. INGOLD

T.S.V.P.

La révolution vint arrêter M. l'abbé Mevolhon au milieu de sa carrière [A]. Rentré dans son pays natal (1791) il y passa obscurément le reste de ses jours.

Il méritait un autre sort : car c'était un homme remarquable par son esprit et son goût, comme par l'étendue et la variété de ses connaissances.

M. l'abbé Mevolhon a laissé un grand nombre de manuscrits ; ils sont pleins de recherches. L'auteur avait toujours espéré pouvoir les mettre en ordre et leur donner une forme qui permît de les faire paraître, mais il est mort sans avoir exécuté son projet.

Ses recueils se trouvent à présent entre les mains d'un de ses neveux, M. Antoine Mevolhon, ancien conseiller à la cour royale de Poitiers.

Ed. de Laplane - Histoire de Sisteron.
Tom. II. page 435 -
Imprimée à Digne en 1843 -

(A) Sa nomination à un évêché était, paraît-il, signée lorsque la révolution éclata.

Le Père Jean Gaspard Mévolhon

M.M. 607, 5e catalogue, N 1157 =

Jean Gaspard Mévolhon, de Sisteron, entré à Aix en 1765, prêtre en 1774. Sorti

M.M. 613 p. 82 N 331
Jean Gaspard Mévolhon né au dioc de Sisteron en 1748
reçu en 1765, prêtre le 23 X 1774

Pézenas Phit
Juilly "
1775-1780 S. Maglorie directeur
Sorti

Listes des assemblées =

1776 St Maglorie Act
1779 " "
1782 "

Jean Bernard Mévolhon né à Sisteron le 26 mars 1767 fut obligé d'embrasser
l'état ecclésiastique pour complaire à ses parents
il fut ordonné sous diacre par M. de Grimaldy évêque de Noyon en 1789
il fut ordonné prêtre par [illegible] év. de Sisteron par dispense d'âge d'une année qu'il obtint de la cour
de Rome
La révolution survenue, il fut réduit à [illegible] de suivre les armées. Son goût particulier
le peu de vocation qu'il avait pour l'état ecclésiastique lui ont fait oublier ses devoirs au point qu'il a
contracté [illegible] un mariage [illegible] rendu [illegible]

AF IV 1911